

amis de Grande-Bretagne et des autres nations du Commonwealth. C'est qu'après l'adoption de ce bill nous continuerons, à condition qu'ils le désirent, l'échange des droits et privilèges de citoyenneté. L'Irlande ne considère pas actuellement leurs citoyens comme des « étrangers », ni leurs pays comme des pays « étrangers », et l'Irlande n'entend pas plus les considérer comme « étrangers » après l'abrogation de la loi sur les relations extérieures.

Relations particulières

La position qu'observe sur toute la ligne le Gouvernement irlandais, c'est que l'Irlande, sans être membre du Commonwealth des nations britanniques, reconnaît et confirme l'existence de relations particulièrement étroites, créées non seulement par les liens de l'amitié et du sang mais par des échanges économiques, sociaux et commerciaux remontant à une époque lointaine et fondés sur une communauté d'intérêts avec les nations qui constituent le Commonwealth britannique. Cet échange de droits et de privilèges, que nous sommes fermement résolus de continuer et de développer, constitue à nos yeux un ensemble de relations particulières qui réfutent l'argument selon lequel les autres pays pourraient objecter à bon droit que l'Irlande doit être traitée en pays « étranger » par la Grande-Bretagne et les pays du Commonwealth aux fins de cet échange de droits et de privilèges.

Echange de droits

Voilà les considérations que nous avons fait valoir auprès de la Grande-Bretagne et des pays du Commonwealth. Nous avons constaté que, de leur côté, ils étaient également résolus à ne pas regarder l'adoption de ce Bill comme plaçant l'Irlande dans la catégorie des pays « étrangers » mais étaient disposés à continuer l'échange des droits de citoyenneté et de préférence commerciale. La réciprocité de droits qui a existé de fait jusqu'ici demeurera donc intacte. Et parce que nous avons éliminé de cet échange les modalités qui auraient pu prêter à la controverse, nous pouvons raisonnablement espérer que nos relations de fait seront désormais marquées d'une plus grande bienveillance et d'un meilleur esprit de coopération.

■ ■ ■